

**Miguel Eric Dumulong**

Prenez avis que Frantz Lemaire, dont l'adresse du domicile est le 4715A, avenue Papineau, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Miguel Eric Dumulong, né le 31 juillet 1975 à Montréal et fils de Louise Marguerite Dumulong.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Miguel Eric Dumulong dans l'acte de naissance de ce dernier et dont le nom de famille sera modifié pour se lire comme suit : Dumulong-Lemaire.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 3 décembre 2004

27138-1-2

FRANTZ LEMAIRE

**Renaud Roy**

Prenez avis que Jean Tremblay, dont l'adresse du domicile est le 1307, avenue Ducharme, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Renaud Roy, né le 25 septembre 1987 à Montréal et fils de Josée Roy.

En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Renaud Roy dans l'acte de naissance de ce dernier.

Prenez en outre avis que toute objection d'un tiers à la présente déclaration doit être notifiée aux déclarants, à l'enfant mineur âgé de quatorze ans ou plus et au Directeur de l'état civil au plus tard dans les vingt jours de la dernière publication d'un avis de cette déclaration.

Montréal, le 15 décembre 2004

27189-2-2

JEAN TREMBLAY

**Ministères, Avis concernant les...****Affaires municipales****Municipalité de Rivière-Saint-Jean**

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir a, le 15 décembre 2004, fixé à quatre le nombre de conseillers de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean conformément à l'article 45 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2) et à la demande de la municipalité.

Le 15 décembre 2004

*Le ministre des Affaires municipales,  
du Sport et du Loisir,  
JEAN-MARC FOURNIER*

par : DENYS JEAN,  
*sous-ministre*

9291

**Paroisse de Grande-Vallée***Changement de nom*

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, donne avis qu'il a approuvé en date du 20 décembre 2004, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Grande-Vallée pour lui donner le nom de « Municipalité de Grande-Vallée », située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé.

*Le ministre des Affaires municipales,  
du Sport et du Loisir,  
JEAN-MARC FOURNIER*

9290

**Paroisse de Saint-Élie***Changement de nom*

Le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, donne avis qu'il a approuvé en date du 20 décembre 2004, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c. O-9), la demande de changement de nom de la Paroisse de Saint-Élie pour lui donner le nom de « Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton », située sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Maskinongé.

*Le ministre des Affaires municipales,  
du Sport et du Loisir,  
JEAN-MARC FOURNIER*

9290